

**COMMUNIQUE DU 19 MARS RELATIF A LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC  
DE LA NOTE EN REPOSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX  
CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES,  
COMPTABLES, DE LA SOCIETE F.I.E.B.M. DANS LE CADRE DE L'OFFRE  
PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES  
ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR

TITUS FINANCE

*- agissant de concert avec la société Immobilière Michelet II S.A. et Madame Marie-Catherine Sulitzer -*

ET PRESENTEE PAR



**ODDO BHF**

Etablissement présentateur et garant



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent communiqué établi par la société F.I.E.B.M. est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'AMF a apposé son visa n°24-077 en date du 19 mars 2024 sur la note en réponse établie par la société F.I.E.B.M. (la « **Note en Réponse** ») relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société F.I.E.B.M. initiée par la société Titus Finance agissant de concert avec la société Immobilière Michelet II S.A. et Madame Marie-Catherine Sulitzer (l'« **Offre** »).

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société F.I.E.B.M. (le « **Document Autres Informations** ») a été déposé auprès de l'AMF le 19 mars 2024 et mis à la disposition du public le 19 mars 2024, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr/fr>) et de F.I.E.B.M. (<https://fiebm.com/>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de F.I.E.B.M. (26, avenue des Romarins, 13620 Carry-le-Rouet).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

\*\*\*\*

### ***Avertissement***

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres de la société F.I.E.B.M.*

*Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat, ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. F.I.E.B.M. décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.*